

# Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022 au titre des données 2021

## Informations déclarant

---

Nom Prénom Van Der Mey Manon  
Adresse mail manon.vandermey@sekoia.fr

## Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

---

Structure Entreprise  
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus  
Raison sociale SEKOIA  
Siren 502067705  
Code NAF 62.02A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques  
Adresse 18 PLACE DE LA MADELEINE 75008 PARIS 8

## Informations calcul et période de référence

---

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2021  
Date de fin de la période de référence 31/12/2021  
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 84

## Indicateur relatif à l'écart de rémunération

---

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle  
Date de consultation du CSE -  
Nombre de niveaux ou coefficients -  
Résultat final en % 1.30  
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes  
Nombre de points obtenus 38

## Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

---

Résultat final en % 17  
Résultat final en nombre équivalent de salariés 10  
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes  
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 0  
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 15  
Nombre de points obtenus 15

## Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

---

Résultat final en % 100  
Nombre de points obtenus 15

## Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

---

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	2
Sexe des salariés sur-représentés	hommes
Nombre de points obtenus	5

## Niveau de résultat global

---

Total de points obtenus	73
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	73
Mesures de corrections prévues	mesures mises en œuvre

## Publication du niveau de résultat global

---

Date de publication	28/02/2022
Site Internet de publication	<a href="https://www.sekoia.io/fr/homepage/">https://www.sekoia.io/fr/homepage/</a>
Modalités de communication auprès des salariés	-

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

### Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

### Periode de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

### Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

### Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

80

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est **100/100**

*85 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus*

### INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

écart de rémunération par csp  
(avant seuil de pertinence)

moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
--------------------	----------------	----------------	-------------------

ouvriers

nc	nc	nc	nc
----	----	----	----

votre résultat final est **0%**

*les femmes et les hommes sont à égalité*

votre note obtenue est **40/40**

<u>employés</u>	nc	nc	nc	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	nc	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	1.6%	-1.8%	3.2%	nc

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	50%	54.8%

votre résultat en nombre équivalent de salariés\* est **0.9**  
*écart favorable aux hommes*

votre note obtenue est **35/35**

votre résultat en pourcentage est de **4.8%**, la note obtenue est de **25/35**  
 cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

\* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



### Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **4**  
*les hommes sont sur-représentés*

votre note obtenue est **10/10**

